

Rapport de suivi 2007 sur la Croatie

2007/2267(INI) - 27/02/2008

En adoptant le rapport d'initiative de M. Hannes **SWOBODA** (PSE, AT) sur le rapport de suivi 2007 concernant la Croatie, la commission des affaires étrangères félicite les autorités croates pour les résultats positifs obtenus en ce qui concerne le nombre de chapitres de négociation déjà ouverts. Toutefois les députés prient le nouveau gouvernement croate de redoubler d'efforts pour finaliser les chapitres restants.

Constatant que l'essentiel du corpus législatif de la Croatie a été aligné sur les normes de l'Union européenne, les députés appellent ce pays à hâter le développement des capacités administratives du pays pour dûment mettre en œuvre la nouvelle législation. Les députés attendent également de nouvelles réformes en matière d'administration publique ainsi qu'en matière judiciaire afin de :

- réduire le nombre d'affaires en souffrance ;
- renforcer l'indépendance, l'impartialité et le professionnalisme du système judiciaire;
- relancer le processus de rationalisation du système judiciaire et garantir que les investissements d'infrastructure s'inscrivent dans le cadre de la "carte judiciaire" nouvellement élaborée.

Les députés saluent les efforts des autorités croates pour poursuivre les criminels de guerre et espèrent que des mesures supplémentaires seront prises pour protéger les témoins dans le cadre des procédures judiciaires. Tout en se félicitant de l'intense coopération des autorités croates avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), les députés s'inquiètent de l'impact négatif qu'ont eu, sur l'opinion publique, les arrêts rendus par le TPIY dans les affaires liées aux crimes de guerre de Vukovar. Il faut donc soutenir l'image positive du TPIY auprès de la population croate. Les autorités croates sont également appelées à se conformer aux conditions requises pour la mise en liberté provisoire des prévenus cités devant le TPIY.

Parallèlement, les députés demandent que des efforts supplémentaires soient faits pour lutter contre la discrimination dont fait l'objet la communauté Rom. Des efforts sont également attendus pour favoriser les droits des minorités nationales (notamment, via le système scolaire, le bilinguisme dans les services publics ou la représentation équitable des minorités dans le système judiciaire et l'administration publique) même s'ils soulignent l'exemplarité de la loi constitutionnelle croate sur les minorités nationales.

Des efforts sont également nécessaires en matière de lutte contre la corruption qui gangrène jusqu'au développement économique du pays. Sur le plan économique justement, les députés souhaitent que la croissance croate, qui est soutenue, se transforme en emplois.

En matière environnementale, si les députés se félicitent des réformes entamées, des mesures sont maintenant nécessaires pour favoriser un développement écologiquement durable (réévaluation des stations d'épuration sur le littoral, tri sélectif des déchets, centres de valorisation thermique, élimination des décharges illégales) et pour sensibiliser le public aux questions environnementales. Dans ce contexte, les députés déplorent la décision du parlement croate de créer de manière unilatérale une zone écologique et de protection de la pêche dans l'Adriatique (ZERP) en dépit de l'accord passé en 2004 entre l'Italie, la Slovénie et la Commission, ce qui risque d'avoir d'importantes répercussions sur le déroulement des négociations d'adhésion.

En ce qui concerne la mise en œuvre technique de la législation, les députés attendent des signes tangibles de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne des domaines tels que la réforme de la justice, la lutte contre la corruption et les réformes économiques.

En ce qui concerne les critiques récentes formulées par la Commission quant à la manière dont les autorités croates gèrent les financements communautaires, les députés prient les autorités croates de modifier d'urgence les lacunes administratives qui ont été mises en lumière, de façon à permettre la levée de la suspension temporaire des contrats PHARE 2006 (et ce, pour une enveloppe globale 68,5 Mios EUR) ainsi que le rétablissement de l'allocation initiale pour l'exercice 2008 au titre du premier volet de l'IAP, suite à une réduction de 5 Mios EUR.

Rappelant qu'un réel climat de confiance internationale peut être déterminant pour garantir la stabilité dans les Balkans, les députés demandent à la Croatie de tout faire pour résoudre l'ensemble des questions frontalières en suspens. Ils rappellent que le traitement des questions frontalières constitue une priorité du partenariat pour l'adhésion de la Croatie et expriment dès lors leurs préoccupations devant les travaux de construction du pont de Pelješac en dépit de l'opposition exprimée par la Bosnie-et-Herzégovine. Pour les députés, tout doit être fait pour obtenir une solution négociée entre les parties.

Les députés souhaitent également la réintégration durable des réfugiés de guerre.

Enfin, les députés augurent des efforts accrus de la part de la Croatie et de l'Union européenne en vue de finaliser le traité d'adhésion dans des délais pouvant permettre au Parlement européen de prendre sa décision avant les prochaines élections européennes de juin 2009. Ils invitent dès lors la Commission à redoubler d'efforts pour finaliser les documents de négociation de façon à permettre à l'Union de répondre rapidement et efficacement aux progrès accomplis par la Croatie pour répondre aux normes initiales et finales en matière d'adhésion.